



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Solidarité de la grande distribution envers les producteurs locaux

Question écrite n° 28496

Texte de la question

Mme Agnès Thill interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la solidarité de la grande distribution envers les producteurs locaux. Depuis le début de la crise sanitaire liée au covid-19, les entreprises de la grande distribution se mobilisent pour aider les producteurs locaux à commercialiser leur production afin de limiter et d'atténuer l'impact économique de la crise sanitaire sur ces producteurs et d'éviter la destruction de denrées alimentaires. Toutefois, suite au retour du terrain mettant en évidence une pénurie visible d'un grand nombre de produits de première consommation comme la farine, le lait et le fromage, il semblerait que l'approvisionnement souffre de carences malgré les efforts de la grande distribution déjà faits en la matière. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées pour décupler l'approvisionnement de ces denrées que les producteurs locaux ou leurs coopératives seraient en mesure de fournir.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières. Les filières agricoles et agroalimentaires françaises font face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture pendant près de deux mois d'une majorité du secteur de la restauration hors domicile, de celle d'un nombre important de marchés, et de l'orientation des achats alimentaires vers des produits de première nécessité au détriment d'achats festifs par les consommateurs. Le déconfinement par étapes successives amorcé le 11 mai dernier doit permettre à ces filières de retrouver progressivement une partie de ces débouchés. Au niveau local, des réorganisations de collecte du lait et de leurs débouchés ont été mises en place pour optimiser les capacités de valorisation du lait, avec notamment la mobilisation de certaines grandes entreprises, en particulier coopératives. Il convient de saluer la solidarité exemplaire qui s'est exercée dans la filière laitière et a permis d'atténuer les difficultés rencontrées par les plus petites entreprises pour lesquelles les alternatives sont réduites. De plus, des efforts ont été entrepris par les enseignes de grande distribution pour maintenir ouverts les rayons à la coupe et préserver la diversité des produits proposés aux consommateurs. Les produits français ont été particulièrement mis en avant. Enfin, différentes actions et initiatives ont permis un écoulement au plus près des produits frais nationaux, notamment la mise en place de drive à la ferme et d'autres outils de vente directe. Certaines filières ou certains segments dans les filières ont été très fragilisés par la modification en profondeur des modes de consommation et des circuits de distribution lors du confinement, notamment la mise à l'arrêt du secteur de la restauration hors domicile, ce qui a pu entraîner des absences ponctuelles de certains produits en rayon. La progression de l'épidémie a pu également entraîner un manque de disponibilité des salariés dans les entreprises, notamment les plus petites, avec des fermetures de sites de production. En particulier s'agissant de la farine, les absences ponctuelles qui ont pu être observées dans les magasins de détail résultent principalement d'achats de précaution par les consommateurs pendant la période de confinement, et de la difficulté à réapprovisionner régulièrement les magasins du fait des contraintes sur les transports. Même si certains moulins ont connu une activité ralentie pendant cette période, la disponibilité en farine n'a jamais été menacée. En effet, la demande a fortement chuté en volume du fait de la baisse d'activité de la boulangerie industrielle et artisanale, suite à la fermeture de la restauration hors domicile, et cette chute de

la demande n'a pas été compensée par la hausse des achats au détail. Il convient de souligner que cette crise a montré la capacité d'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire européen, les chaînes d'approvisionnement alimentaires n'ayant globalement pas subi de rupture majeure pendant toute la période de confinement. Elle met également en lumière le caractère stratégique du secteur agricole et agroalimentaire et la nécessité d'assurer l'indépendance française et européenne sur le plan alimentaire. Le Gouvernement a par ailleurs pris des initiatives et des dispositions pour faciliter et fluidifier le fret maritime et ferroviaire et le transport routier. L'État a rempli pleinement son rôle de facilitateur entre les différents acteurs du fret, tant routier que maritime ou ferroviaire, dans le but de garantir la cohésion des différents maillons de la logistique. Sous l'égide du ministère chargé des transports, des réunions rassemblant les professionnels et les différents ministères concernés se sont tenues au moins une fois par semaine afin de lever les différents points de blocage. Ce travail de facilitation opéré par l'État a permis, notamment, la réouverture durant le confinement des aires de repos, indispensables aux chauffeurs routiers et le maintien des flux logistiques indispensables à la vie de la Nation. Par ailleurs, le Gouvernement a appelé à la responsabilité de l'ensemble des parties prenantes, clients et prestataires logistiques, afin de répartir les surcoûts de logistique en bonne intelligence. Sous l'impulsion de l'État, les organisations professionnelles de la chaîne alimentaire ont émis des recommandations en ce sens le 17 avril 2020. L'ensemble du Gouvernement reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. Il s'agirait de s'interroger collectivement sur les mesures à mettre en oeuvre pour pérenniser les initiatives locales d'approvisionnement.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28496

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2873

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4573